**ANNEXE 4 -** **Evaluation des incidences environnementales des projets**

**AAP FEDER 2023 « Soutien à des projets de RDI dans les PME »**

**Objectif** : Dans le respect des articles 9 et 73 du RPDC, cette annexe vise à vérifier que votre opération ne cause pas de préjudice important à l'environnement, sur la base, notamment, des objectifs environnementaux suivants « atténuation du changement climatique » & « gestion des déchets/économie circulaire »

**Eco-conditionnalité** : Veuillez compléter le tableau ci-dessous. Pour être éligible, votre projet devra remplir au moins 1 critère environnemental sur les 4 critères que comprend la grille.

**Pièces justificatives** : Les informations sélectionnées dans le questionnaire ci-après seront vérifiées à l’aide de pièces justificatives probantes en phase d’instruction puis au solde de l’opération. La liste de documents à fournir pour chaque item est indicative, tout autre document probant pourra être fourni par le porteur ou demandé par le service instructeur.

| **Critère rempli** | **Critères environnementaux** | **Documents à fournir -**  **(merci de cocher votre choix)** | | **Précisez-le(s) critère(s) choisi(s) et la page de la pièce justificative où trouver l’information si pertinent** | **Commentaires du service instructeur** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **À l’instruction** | **Au solde** |
| **Atténuation du changement climatique**  *L’atténuation du changement climatique vise à réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont la cause du changement climatique.* | | | | | |
|  | **Les locaux principaux de la PME** (lieu où l’activité principale de la PME est menée) :  *(ex. si une unité de production est dissociée du siège, prendre en compte l’unité de production).*  Lieu retenu : …………………………….  Explications sommaires du choix : ………………………………….  **ET/OU** :  se situe à proximité des transports collectifs (à moins d’1 km à pied)  est accessible en « modes doux[[1]](#footnote-2) » (par des voies dédiées type pistes cyclables)  est équipée de parkings sécurisés pour vélos  est équipée de bornes de recharge pour voiture électrique/vélo à assistance électrique  Utilise des énergies renouvelables[[2]](#footnote-3) pour la production de chaleur et/ou d’électricité  Récupère des énergies fatales[[3]](#footnote-4) par la mise en place de process ou de technologies | Au choix :  Géolocalisation du site et des transports  Facture/devis lié à l'installation de panneaux photovoltaïque  Reportage photographique  Plan de mobilité  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Factures après travaux  Plan de masse  Reportage photographique après travaux  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
|  | **Si la localisation principale de votre projet de RDI est différente des locaux principaux de votre PME :**  *(ex : votre projet de RDI est principalement réalisé en conditions réelles sur un port maritime et non pas dans vos locaux. Dans ce cas-là, c’est bien le port maritime qui est décrit ci-après)*  Lieu retenu : …………………………….  Explications sommaires du choix : ………………………………….  **ET/OU :**  se situe à proximité des transports collectifs *(à moins d’1 km à pied)*  est accessible en « modes doux[[4]](#footnote-5) » (par des voies dédiées type pistes cyclables)  est équipée de parkings sécurisés pour vélos  est équipée de bornes de recharge pour voiture électrique/vélo à assistance électrique  Utilise des énergies renouvelables[[5]](#footnote-6) pour la production de chaleur et/ou d’électricité  Récupère des énergies fatales[[6]](#footnote-7) par la mise en place de process ou de technologies. | Au choix :  Devis  Cahier des charges  Factures  Reportage photos  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Factures  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Gestion des déchets/économie circulaire** | | | | | |
|  | **Prise en compte de l’économie circulaire par la PME dans son activité quotidienne** :  Politique d’utilisation de matériaux biosourcés[[7]](#footnote-8) ou issus du recyclage ou du réemploi  Politique de gestion des déchets en fin de vie  Politique de réduction des déchets et des consommations de ressources (économie d’eau, écoconception…) | Au choix :  Politique d’achat  Règlement intérieur  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Politique d’achat  Règlement intérieur  Autre pièce probante (précisez) |  |  |
| **Objectif global** | | | | | |
|  | **Le projet de RDI vise à contribuer au développement durable au travers de** :  **ET/OU :**  l’atténuation du changement climatique *(ex. : amélioration des performances énergétiques des biens ou des services, innovation dans le domaine des ENR…),*  la résolution des problématiques de santé,  L’économie circulaire (réduction des déchets…)  la protection de la biodiversité  l’adaptation au changement climatique (gestion des risques naturels...)  la lutte contre les pollutions de l’eau, de l’air ou des sols | Au choix :  Descriptif de la contribution du projet de RDI présenté au titre du FEDER au DD  Autre pièce probante (précisez) | Au choix :  Bilan final de la contribution du projet de RDI au DD  Autre pièce probante (précisez) |  |  |

1. Modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés. [↑](#footnote-ref-2)
2. Il existe notamment 5 grandes familles d’énergies renouvelables :

   Énergie éolienne (terrestre et en mer) / Production : électricité

   Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) / Production : électricité et chaleur

   Biomasse / Production : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)

   Énergie hydraulique / Production : électricité

   Géothermie /Production : chaleur

   Attention les pompes à chaleur air/air, air/eau et eau/eau sont exclues. [↑](#footnote-ref-3)
3. L’énergie fatale peut être comprise comme l’énergie dissipée qui se trouve présente dans des matériaux ou dans des process, parfois difficilement récupérable et ainsi «fatalement» perdue. [↑](#footnote-ref-4)
4. Modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés. [↑](#footnote-ref-5)
5. Il existe notamment 5 grandes familles d’énergies renouvelables :

   Énergie éolienne (terrestre et en mer) / Production : électricité

   Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) / Production : électricité et chaleur

   Biomasse / Production : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)

   Énergie hydraulique / Production : électricité

   Géothermie /Production : chaleur

   Attention les pompes à chaleur air/air, air/eau et eau/eau sont exclues. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’énergie fatale peut être comprise comme l’énergie dissipée qui se trouve présente dans des matériaux ou dans des process, parfois difficilement récupérable et ainsi «fatalement» perdue. [↑](#footnote-ref-7)
7. C’est-à-dire issus de la matière organique renouvelable (bois, chanvre, paille, ouate de cellulose, textiles recyclés, etc.) [↑](#footnote-ref-8)